

**AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-E-046**

**séance du 30 novembre 2017**

**Concernant une demande de travaux en réserve naturelle nationale du Haut Rhône Français dans le cadre d'un projet de restauration hydro-écologique du Guiers (SIAGA)**

Lors de sa séance du 30 novembre 2017, le CSRPN a examiné les travaux projetés par le SIAGA dans le cadre de la restauration hydro-écologique du Guiers, travaux situés sur le territoire de la réserve naturelle nationale du Haut Rhône Français.

En préambule, le CSRPN indique qu'il ne se prononcera pas dans le présent avis sur le projet de passerelle et de cheminements évoqués au cours de la session dans la mesure où ces aménagements ne rentrent pas dans le cadre du programme de restauration morpho-écologique proprement-dit. Ce projet d'aménagement devra faire l'objet d'une autre demande qui précisera les raisons du choix de cette implantation à l'endroit indiqué, des modes opératoires techniques qui seront utilisés et qui étudiera les impacts de cette infrastructure.

Le CSRPN regrette l'absence d'argumentation de la part de la CNR sur l'abandon du projet de restauration d'une confluence avec le Rhône libre et souhaite que soit porté à sa connaissance les éléments qui ont conduit à cet abandon.

Le CSRPN déplore l'insuffisance des inventaires réalisés et le caractère très incomplet de l'état initial.

Le CSRPN demande la définition et la prise en compte de prescriptions convaincantes de nature à éviter toute aggravation de la diffusion des effluents de la STEP du fait des travaux prescrits, dans l'attente de la mise en conformité annoncée de cette dernière.

Le CSRPN a des exigences identique vis-à-vis du dépôt sauvage indiqué, sans existence légale et dont la fermeture définitive suivie de réhabilitation devront impérativement être engagées dans les meilleurs délais en lien avec la commune de Saint-Genis-sur-Guiers responsable du site.

Le CSRPN demande la démonstration de la compatibilité du projet de nouvelle prise d'eau en rive droite du Guiers avec celle déjà prescrite en rive gauche dans le cadre du programme de restauration écologique engagé à Aoste (Isère).

Le CSRPN demande à ce que le scénario proposant une confluence avec le Rhône soit à niveau discuté avec la CNR avec la réalisation d'une étude hydro-géomorphologique de faisabilité.

Au regard des remarques ci-dessus, le CSRPN émet un **avis défavorable** au projet de restauration hydro-écologique du Guiers, travaux situés sur le territoire de la réserve naturelle nationale du Haut Rhône Français, tel que présenté en séance.

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

